

ADHÉRER AU CNEA

Date de création : 11/09/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

QUI PEUT ADHÉRER ?

Peuvent adhérer au syndicat toutes associations, groupements d'employeurs, fondations, comités d'entreprise (employant du personnel) ... appliquant les conventions collectives de l'animation, du sport, du tourisme social et familial, des foyers et services de jeunes travailleurs ... ou sans convention collective (stricte application du code du travail) avec ou sans salarié.